

ÉTIQUETAGE

<MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR>
<MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE>

Flacon en verre brun

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

BAXYL Long Acting Oxytetracyclinum 20%, solution injectable

2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

Oxytetracyclinum dihydricum 216 mg (= 200 mg oxytetracyclinum) – natrii formaldehydsulfoxylas – magnesi oxydum – dimethylacetamidum – dinatrii edetas – ethanolaminum – aqua ad iniectabile q.s. ad 1 ml

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable IM

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

100 ml ou 250 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Bovins et porcs.

6. INDICATION(S)

Traitement des infections causées par les germes sensibles à l'oxytétracycline et compatible avec une diffusion en antibiotique au site infectieux en concentration efficace, dans les limites de ses propriétés pharmacocinétiques.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Solution injectable pour injection intramusculaire.
Lire la notice avant utilisation

8. TEMPS D'ATTENTE

Bovins : Viande et abats: 35 jours
Porcs : Viande et abats : 14 jours
Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**Pour l'utilisateur :**

Consultez la notice avant utilisation.

Ce médicament contient un antibiotique, l'oxytétracycline. En cas d'auto-injection accidentelle, même de quantités minimes, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Les personnes hypersensibles à la tétracycline ne devraient pas manipuler le produit.

Pour le médecin :

Aucune.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP :

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver à une température ne dépassant 25°C dans le conditionnement primaire soigneusement fermé et à l'abri de la lumière.

Durée de conservation du médicament vétérinaire après première ouverture du conditionnement : 28 jours.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Les mesures adéquates de précaution doivent être prises pour que le produit ne se retrouve pas dans le milieu environnant.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant

à usage vétérinaire

Sur prescription médicale vétérinaire

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS »

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Prodivet pharmaceuticals sa/nv
Hagbenden 39c
B-4731 EYNATTEN

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V137146

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

LOT :

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS PRIMAIRES**Flacon en verre brun****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE****BAXYL Long Acting Oxytetracyclinum 20%, solution injectable****2. QUANTITÉ DE(S) PRINCIPE(S) ACTIF(S)**

Oxytetracyclinum dihydricum 216 mg (= 200 mg oxytetracyclinum) pro ml

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

100 ml ou 250 ml

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Injection IM

5. TEMPS D'ATTENTE

Bovins : Viande et abats : 35 jours

Porcs : Viande et abats : 14 jours

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

6. NUMÉRO DU LOT

LOT :

7. DATE DE PÉREMPTION

EXP :

Utiliser dans les 28 jours après première utilisation.

8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»

à usage vétérinaire